
Service pour les droits humains
www.mariageforce.ch

**mariage
forcé**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP
Dipartimento federale di giustizia e polizia DFGP
Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Segreteria di Stato della migrazione SEM

MARIAGES DE MINEUR-E-S EN SUISSE — UNE VIOLATION MAJEURE DES DROITS HUMAINS

**Colloque
professionnel**

**Mardi
27 novembre 2018
9h–17h**

**SEM
Secrétariat d'État aux
migrations
Quellenweg 6
3003 Bern-Wabern**

Le nombre de mariages de mineur-e-s est en augmentation en Suisse, alors qu'il est interdit de se marier en dessous de 18 ans. Près d'un tiers des personnes conseillées par le Service contre les mariages forcés, Centre de compétence fédéral, sont mineures.

Le colloque a pour objectif de transmettre des connaissances de base sur cette problématique et d'offrir une plate-forme pour discuter de différentes possibilités d'agir que les professionnel-le-s pourront utiliser dans leur travail quotidien. Les constats et expériences tirés du traitement de cas de mariages de mineur-e-s peuvent aussi s'appliquer à d'autres domaines liés à la migration.

Programme

- 8h30** Accueil avec café et croissants
- 9h00** Introduction (D & F)
Message de bienvenue des organisatrices:
Anna Neubauer, SEM, conseillère scientifique « mariages forcés »; Anu Sivaganesan, Présidente du Service contre les mariages forcés, Centre de compétence fédéral
- Ouverture (D)
Cornelia Lüthy, SEM, vice-directrice, cheffe du domaine de direction immigration et intégration
- 9h30** Exposé
« Mariages de mineur-e-s en Suisse: discours et mesures mises en place par la Confédération » (F)
Anna Neubauer, SEM, conseillère scientifique « mariages forcés »
- 10h00** Pause
- 10h15** Exposés
« Mesures juridiques pour lutter contre les mariages de mineur-e-s: une comparaison européenne » (D)
Anu Sivaganesan, Service contre les mariages forcés, Centre de compétence fédéral
« Le mariage des enfants à travers le monde: une perspective de Girls Not Brides (Filles, Pas Épouses) » (F)
Lakshmi Sundaram, Executive Director « Girls Not Brides », Grande-Bretagne
- 12h30** Pause de midi
- 13h30** Ateliers A-D (D & F)
Voir la description sur la page suivante
- 15h45** Pause
- 16h00** Table ronde (D)
Marianne Schwander, co-auteure de l'évaluation des mesures juridiques contre les mariages forcés et les mariages de mineur-e-s en Suisse
Elham Manea, politologue, Université de Zurich
Lakshmi Sundaram, Executive Director « Girls Not Brides »
Anu Sivaganesan, Présidente du Service contre les mariages forcés
- 17h00** Conclusion (D)
Bettina Frei, Coordinatrice du Service contre les mariages forcés

Lors des différents points, suffisamment de temps a été prévu pour poser des questions et échanger.

Ateliers parallèles

Merci d'indiquer vos préférences lors de l'inscription

Atelier A

Avec Marianne Schwander
Haute école spécialisée bernoise,
travail social; co-auteur de
l'évaluation du Büro Vatter con-
cernant les mesures contre les
mariages forcés et les mariages
de mineur-e-s en Suisse

Mariages d'enfants: un état des lieux juridique pour la Suisse (D)

Quelle est l'efficacité des lois suisses contre les mariages de mineur-e-s? Le Conseil fédéral fait actuellement évaluer les dispositions existantes du code civil en réponse au postulat de la conseillère nationale Sibel Arslan. Les résultats de cette évaluation seront disponibles au printemps 2019. L'atelier présentera la situation juridique autour des mariages forcés et des mariages de mineur-e-s en Suisse et permettra de tirer de premières conclusions.

Atelier B

Avec Elham Manea
politologue, Université
de Zurich

Les mariages d'enfants en tant que rituel religieux – Effets et situation en Suisse (D)

Les personnes de moins de 18 ans n'ont pas le droit de se marier en Suisse. Malgré cela, des mineur-e-s sont encore marié-e-s aussi dans ce pays – dans le cadre de cérémonies informelles traditionnelles religieuses. Pour les membres de certaines minorités migrantes, cette forme de mariage est beaucoup plus significative que le mariage civil. Pourtant, les unions religieuses ne sont pas permises tant que le mariage civil n'a pas été conclu. Le primat du mariage civil est un mécanisme important contre les mariages d'enfants. Pourquoi cette règle souvent contournée?

Atelier C

Avec Lakshmi Sundaram,
Executive Director « Girls not
Brides », Grande-Bretagne

La lutte contre les mariages de mineur-e-s – Expériences internationales pour la Suisse (F)

« Girls Not Brides » se dédie à la lutte internationale contre les mariages d'enfants. L'organisation non gouvernementale compte plus de 1000 organisations de près de 95 pays comme membres. L'atelier offrira un aperçu des expériences en lien avec les mariages de mineur-e-s dans le monde entier. Quelles stratégies se sont révélées efficaces dans la lutte globale contre ce phénomène? Quelles mesures sont aussi applicables en Suisse?

Atelier D

Avec Ganga Jey Aratnam
Service contre les mariages
forcés; directeur du comité
scientifique et équipe
de conseil

Expériences de conseil et d'accompagnement dans des cas de mariages de mineur-e-s (D)

Depuis sa fondation, le Service contre les mariages forcés a conseillé et coaché près de 2200 personnes concernées ou menacées par un mariage forcé. Le nombre de personnes mineur-e-s demandant de l'aide au Service est en augmentation depuis 2016 et se situe actuellement à un tiers des cas annuels. Les mineur-e-s sont considéré-e-s comme particulièrement vulnérables. Leur situation exige des compétences spécifiques et une prudence particulière lors du conseil et de la mise en œuvre de mesures. Sur la base de cas concrets tirés de la pratique, l'atelier sensibilise aux problématiques complexes des personnes concernées et évoque les manières d'agir possibles.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire en ligne:
www.mariageforce.ch/fr/colloque2018

QR-Code:



Merci de préciser vos préférences pour les ateliers lors de l'inscription (préférence 1–3). Nous nous efforcerons de les prendre en compte lors de la répartition.

Vous pouvez aussi indiquer vos attentes et questions pour ce colloque lors de l'inscription.

Délai pour l'inscription: 15.11.2018

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Prix

La participation au colloque, avec repas de midi, est gratuite.

Traduction

Le colloque a lieu en allemand et en français. Une traduction simultanée est proposée pour les moments en plénum.

Lieu

Secrétariat d'État aux migrations
Quellenweg 6
3003 Bern-Wabern

Salles T081–T083

Tram 9
direction Wabern jusqu'au dernier arrêt.

Questions et informations supplémentaires

N'hésitez pas à nous contacter en cas de question.

Anna Neubauer (SEM):
anna.neubauer@sem.admin.ch
058 462 59 30

Bettina Frei (Service contre les mariages forcés):
info@mariageforce.ch
021 540 00 00
